

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Gendarmerie de l'armement

Décision n° 1830 du 17 octobre 2011 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel sous-officier de réserve de la gendarmerie de l'armement

NOR : IOCJ1122615S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 69632 du 4 juillet 2011 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2011 ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 12 octobre 2011,

Décide :

Article unique

Le tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel sous-officier de réserve de gendarmerie est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve :

Espardeillier Alain	Nigend : 89 260
---------------------	-----------------

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve :

Gabet Alain	Nigend : 13 798
Masevski Olivier	Nigend : 252 148

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Gradisnik Alice	Nigend : 209 106
Robert Nicolas	Nigend : 252 730

Fait le 17 octobre 2011.

Le colonel,
commandant la gendarmerie de l'armement,
C. FRITSCH